

# AUSTIN

ÉTÉ 2004

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

## Comité des loisirs

Du nouveau au parc cet été! Un module de jeu pour tout-petit!! Il n'attend plus que vos enfants...

Un moniteur de terrain de jeu est prévu du 5 juillet au 6 août, surveillez votre courrier pour plus d'informations.

Une ligue de balle mixte a débuté en mai dernier. On joue le lundi et le mercredi à 19 h au terrain municipal.

Nous vous attendons en grand nombre **le 8 août prochain pour une journée d'activités familiales.** Détails à suivre...

Nous sommes à la recherche de matériel usagé pour équiper la salle des loisirs : jeux de société, jeux de cartes, ballons, matériel pouvant servir au bricolage comme rouleaux de papier, pots de plastique vides, etc. Vous pouvez apporter vos dons à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture du bureau municipal. Un grand merci pour votre contribution!

L'organisation d'activités familiales vous tient à cœur? Vous êtes intéressé(e)s à vous joindre au comité des loisirs? Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au 868-6593 ou au 843-5920.

## Comité des communications

### Recherche de collaborateurs!

Le nouveau comité des communications avec les concitoyens est à la recherche de personnes désireuses de collaborer à ses initiatives. Le comité s'est donné pour tâche de mieux renseigner les habitants d'Austin sur les activités se déroulant dans notre municipalité et sur les grands enjeux auxquels nous faisons face.

Vous tenez dans vos mains le résultat de sa première initiative : le bulletin remanié et rendu plus convivial. Le comité s'intéresse actuellement à l'établissement de nouveaux lieux d'affichage, ainsi qu'à la construction d'un site internet pour la municipalité.

Le comité est ouvert à toutes les idées! Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Jean-Claude Duff : 843-2131, Marco Scholer : 843-7888

## Comité culturel

Le comité culturel est heureux de vous inviter à son **3<sup>e</sup> méchoui annuel** qui aura lieu le **3 juillet** prochain, de 18 h à 20 h, à la salle communautaire d'Austin. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. **Tous les profits seront utilisés pour l'acquisition d'équipements pour le centre communautaire.**

**5<sup>e</sup> Week-end Art & Culture, les 25 et 26 septembre 2004** organisé par le comité culturel, dans le cadre des Journées de la culture du Québec. La formule reste la même : promenade des arts, concert, souper communautaire, causerie historique et plus encore. **Avis aux artistes et artisans** : Le comité accepte toutes les participations! **À tous nos concitoyens d'Austin** : Ne manquez pas cette occasion formidable de resserrer les liens et de découvrir les talents cachés de vos voisins!

**Concours de photos!** Le comité culturel invite tous les photographes amateurs à lui soumettre des photos ayant pour thème les paysages d'Austin afin de monter une banque de photos pour la municipalité. Apportez vos photos – au plus trois par participant – au secrétariat. Les photos choisies seront exposées dans le cadre du prochain Week-end Art & Culture. Il y a de très beaux prix à gagner!

Pour toute information concernant le comité culturel et ses activités, appelez au 843-4281 ou courriellez à [maille.lisette@sympatico.ca](mailto:maille.lisette@sympatico.ca).

## Sommaire

Comité des loisirs.....	1
Comité culturel.....	1
Comité des communications.....	1
Service de protection contre les incendies.....	2
Résidus domestiques dangereux.....	2
Matières résiduelles et récupérables.....	3
Dates à retenir.....	3
Rappel sur quelques nouveaux règlements.....	4
Important.....	4

## Service de protection contre les incendies

Dans le cadre du schéma de couverture contre les incendies, un système de visites de prévention sera prochainement mis en place pour chaque résidence du territoire desservi par le service de protection contre les incendies d'Austin. Le programme envisagé prévoit des visites qui s'échelonnent sur plusieurs années. Vous serez informés en temps utile du calendrier établi et de la date retenue pour la visite de votre domicile.

### Feu à ciel ouvert

NOTEZ BIEN! Le numéro de téléphone pour obtenir l'autorisation téléphonique obligatoire, mais gratuite de faire un feu à ciel ouvert a changé. Veuillez appeler au 843-0000 entre 8 h et 17 h.

Compte tenu du danger potentiel, votre service de protection contre les incendies doit être averti. L'infraction au règlement municipal 154 peut vous rendre passible d'une amende de 20\$ à 200\$.

### Activités à venir

Dans le cadre de la *fête estivale du 3 juillet 2004*, l'Association des pompiers d'Austin organise une danse de rue à 20 h suivie d'un feu d'artifice à 22 h. Venez tous vous amuser!

De plus, le *11 décembre 2004* se tiendra la soirée dansante annuelle des pompiers. Vous êtes tous les bienvenus et nous espérons vous voir en grand nombre.

### Site internet

Le comité de communications est en train de mettre sur pied un site internet pour la municipalité. Une page est prévue pour annoncer gratuitement les services des entreprises, commerces, travailleurs autonomes et artistes d'Austin. Si vous souhaitez vous annoncer sur cette page, veuillez appeler au 843-4281 ou courriel à [maill.lisette@sympatico.ca](mailto:maill.lisette@sympatico.ca)

### Salle communautaire

Inaugurée officiellement le 3 avril dernier, la nouvelle salle communautaire est disponible gratuitement pour les réunions des divers

comités et associations qui sont reconnus par la municipalité. Elle est aussi à la disposition des citoyens pour des réceptions privées, à un prix très abordable. Pour réserver, prière de communiquer avec le secrétariat au 843-2388.

### Séance de discussion ouverte

Tous les citoyens d'Austin et, en particulier, les résidents saisonniers qui ne peuvent pas assister aux réunions mensuelles du conseil, le premier lundi du mois, sont invités à une *séance de discussion ouverte* qui aura lieu le samedi *10 juillet 2004*, de *9 h 30 à 12 h*, à l'hôtel de

ville d'Austin. La séance a pour but de vous renseigner sur les grands dossiers qui sont actuellement ou seront bientôt traités par le conseil, tels que *la réforme de la protection incendie, la réforme de la sécurité civile, l'enfouissement des déchets, la réfection des chemins North et Millington*, le site internet. Le maire et les conseillers seront heureux de répondre à vos questions sur ces sujets et d'autres sujets d'intérêt général. Venez en grand nombre pour vraiment savoir de quoi il en retourne!

---

## Collecte des pneus usagés

17 juillet 2004

Le 17 juillet prochain, vous pourrez vous débarrasser de vos pneus usagés en vous rendant derrière la caserne de pompiers située au 23 chemin Millington entre 9 h et 15 h. Seuls les pneus sans jante d'auto, de camionnette et de camion sont acceptés; ils ne doivent pas dépasser 48,5 pouces de diamètre extérieur et 24,5 pouces de diamètre intérieur.



*Profitez-en pour apporter aussi vos vieux contenants de peinture !*

---

## Résidus domestiques dangereux

Nous vous invitons à apporter vos résidus domestiques dangereux chez Bestan, au 1994, chemin Ayer's Cliff au Canton de Magog. Les collectes se tiendront au cours des prochains mois soit : *17 juillet, 21 août, 4 et 6 septembre et 16 octobre*.

Dans le but de faciliter le service, veuillez prendre connaissance des directives suivantes :

- Laissez vos produits dans votre auto jusqu'au moment de votre enregistrement à la table de pesée où un préposé vous aidera;
- Préparez une preuve de résidence (compte de taxes ou permis de conduire);

Veuillez prendre note que les pneus ne sont pas acceptés.

# Matières résiduelles et récupérables

La cueillette des ordures ménagères est effectuée tous les lundis, y compris les jours fériés.

## Ordures ménagères

*Nous vous rappelons que le règlement municipal exige que les ordures destinées à l'enlèvement par la Municipalité soient placées dans des sacs de plastique déposés à l'intérieur d'un contenant étanche avec un couvercle à l'épreuve des animaux.*

## Déchets non ramassés

Le fumier, la terre, le sable, les tuyaux, les matériaux de construction, les débris de chantiers de construction, les explosifs, les gravats, les plâtras, le bois tronçonné, les pièces de béton et de maçonnerie, les morceaux de pavage, les pneus, les carcasses de véhicules automobiles, les pièces de véhicules automobiles incluant les batteries et les pneus de tous genres, les déchets dangereux, les huiles usées, les peintures, les solvants.

## Déchets de construction

Toute personne qui doit se débarrasser de rebuts et déchets de construction doit prendre ses propres arrangements avec une entreprise qualifiée pour en assumer la disposition en conformité avec les exigences de la loi.

## Récupérables

Nous vous encourageons à déposer vos récupérables dans le conteneur de recyclage à cet effet.

La collecte s'effectue au deux semaines le lundi, selon le calendrier 2004 publié et transmis avec le bulletin municipal - hiver 2003.

## Récupération des contenants de peinture

*Le bac de récupération de peinture* placé à l'arrière de la caserne des pompiers située au 23 chemin Millington à côté de l'hôtel de ville est toujours disponible. Ce bac est mis à votre disposition afin de récupérer vos restants de peinture et ce, gratuitement. Ce bac est gardé sous clé, vous devez donc vous rendre durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou profitez de la *cueillette de pneus usagés qui sera tenue samedi le 17 juillet 2004* derrière la caserne de pompiers.

## Peintures acceptées dans le cadre du programme d'éco-peinture

### Produits acceptés

Peintures (latex, alkyde, email ou autres)  
Teinture  
Peinture à métal ou antirouille  
Vernis  
Époxy  
Laques  
Peinture aluminium  
Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont scellant acrylique pour entrées d'autos)  
Peintures de signalisation (disponible dans des commerces de détail)

### Produits non acceptés

Solvants et diluants  
Aérosols  
Adhésifs  
Goudron et scellant  
Peinture granulaire  
Peinture industrielle  
Peinture de signalisation commerciale  
Peintures pour usage artistique  
Stucco

## Dates à retenir

### 3 juillet

Fête estivale  
Méchoui de 18 h à 20 h  
au centre communautaire, 21, chemin Millington.  
Danse de rue à 20 h suivie d'un feu d'artifice à 22 h.

### 10 juillet

Séance de discussion ouverte de 9 h 30 à 12 h, à l'hôtel de ville d'Austin.

### 17 juillet

Cueillette de pneus usagés derrière la caserne de pompiers.

**17 juillet, 21 août, 4 et 6 septembre et 16 octobre**  
Collectes de résidus domestiques dangereux chez Bestan.

### 8 août

Journée d'activités familiales, au parc.

### 25 et 26 septembre

5<sup>e</sup> Week-end Art & Culture.

### 11 décembre

Soirée dansante annuelle des pompiers.

## Important

### Vous avez perdu votre compagnon ?

Le médaillon d'identification de la SPA : un billet de retour pour votre animal !

Vous pouvez vous le procurer sans frais à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

### Émission de permis

Vous faites des rénovations, des agrandissements, des coupes d'arbres, des travaux sur la rive, installez une piscine ou ajoutez une remise... N'oubliez pas que vous devez vous procurer un permis ! Vous devez appeler pour vérifier avec l'inspecteur avant de commencer vos travaux et prendre un rendez-vous pour l'obtention de votre permis.

### Vous déménagez ?

N'oubliez pas d'aviser le bureau municipal de votre changement d'adresse soit par téléphone ou par courrier.

## Rappel sur quelques nouveaux règlements en vigueur

### Interdiction des pesticides

Le «Code de gestion des pesticides du Québec» est entré en vigueur au début d'avril 2003 et le conseil municipal a adopté un règlement visant à interdire l'utilisation extérieure des pesticides en juin 2003. Cette mesure vise à préserver la qualité de vie, l'environnement et la santé publique sur notre territoire. Ces deux règlements sont complémentaires.

Le «Code de gestion des pesticides du Québec» interdit la vente des produits qui contiennent les ingrédients actifs suivants : lindan, malathion, perméthrin, captan et les engrais du genre (Weed n' Feed) entre autres.

Informez-vous auprès de la Coalition pour les alternatives aux pesticides (C A P) au 1-800-214-1214 ou vous pouvez consulter le site [www.cap-quebec.com](http://www.cap-quebec.com).

Il est interdit de faire l'utilisation et l'application de pesticides sur l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception des piscines, des étangs décoratifs et des bassins artificiels en vase clos. L'interdiction ne s'applique pas aux pesticides à faible impact.

L'interdiction ne s'applique pas aux portions d'immeubles utilisées à des fins agricoles par un producteur agricole, situées à plus de 5 mètres du littoral d'un lac ou d'un cours d'eau. Il est de la responsabilité du propriétaire ou du locataire de s'assurer que suite à

l'application de pesticides, des écriteaux avertisseurs soient installés, afin d'informer le public qu'un traitement aux pesticides a eu lieu et qu'il faut éviter tout contact avec la surface traitée. Ces affiches doivent être disposées de façon à pouvoir être lues sans marcher sur la surface traitée.

### Ventes de garage

Si vous désirez tenir une vente de garage cet été, n'oubliez pas de faire la demande de votre permis au préalable. Trois (3) ventes de garage par logement par année sont autorisées.



Grange à L'oréade. Ancienne propriété de Gordon Bryant.